

Massothérapie
POUR FEMMES
 Massage de détente ou thérapeutique

Spécial printanier !

- Exfoliation du dos 25\$ (des conditions s'appliquent)
- Enfants/adolescents 40\$- 50\$
- Détente 70\$/60 min.

REÇUS D'ASSURANCES - 19 ans d'expérience
PATRICIA LAUZON + 450 821-7537



GUILLAUME PAQUETTE
 ARPENTEUR - GÉOMÈTRE INC.

Guillaume Paquette, a.-g.

1023, rue Principale, Prévost J0R 1T0
 Téléc.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979
 guillaume@ppaquetteag.ca

Prenez soin de vous et des autres !

ABATTAGE émondage
MB STIHL®
 Pour un service professionnel & garanti
 Assurance complète

15 ans d'expérience

- Abattage - Émondage
- Déneigement de toiture
- Déboisement: terrains et chemins
- Service de déchiquetage - Prix compétitifs

Mario Binette, propriétaire
450-712-7728

artzone
 COIFFURE

Coiffure - Esthétique - Pédicure - Manucure
 Pose d'ongles - Extensions capillaires

Bienvenue aux nouveaux résidents !

INOA L'ORÉAL PARIS

2645, Curé Labelle, suite 103, Prévost
450.224.5738

Vicky Lefebvre, prop.

Mancir l'Émeraude
 Résidence
 pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur
 Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

Sabet Awad
 propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

Les échos du
CONSEIL MUNICIPAL de Prévost !

Yvon Blondin yvonblondin@journaldescitoyens.ca

Les Échos du Conseil de Prévost du 10 avril 2023

En ce presque printemps, nous avons vécu un début d'assemblée où des points de vue différents furent discutés avec conviction et respect. Monsieur le maire débuta avec un plaidoyer qui exposa les problèmes d'infrastructures et de service de notre ville qui impliquerait une dizaine de correctifs qui coûteraient au bas mot 48M\$. On peut penser que le maire Germain a présenté ces points afin de sensibiliser un groupe de 25 personnes présentes qui s'opposent à une demande de dézonage qui permettrait la construction de deux édifices de quatre étages qui totaliseraient 104 unités de logement situées au sud du pont Shaw à l'ouest de la rivière du Nord. Notre maire rajouta que ce projet apporterait à Prévost un revenu non négligeable de 330 000\$ en taxe annuellement et une redevance au développement de 600 000\$ et que notre ville aurait besoin de dix autres projets semblables. Certains des citoyens présents vont de toute évidence continuer à s'opposer audit projet, entre autres pour des raisons liées à la circulation, car le pont Shaw vit à chaque rentrée à la maison, entre 16h et 18h, des problèmes de congestion à l'endroit où serait aménagé l'accès au projet des tours d'habitation. Par contre la Ville a adopté le soir même une résolution demandant au MTQ d'améliorer la fluidité de la circulation et d'autres consultations suivront auprès des citoyens concernés.

Afin d'assurer la santé de nos pompiers en intervention sur un incendie, un règlement a été adopté pour l'acquisition de seize nouveaux appareils respiratoires au coût de 375 000\$ (équipements pour le service de sécurité incendie).

L'achat d'un balai mécanique neuf pour les rues et un planteur de poteau de métal fut retiré de la liste d'achats prévue au règlement 794 pour une économie de 438 000\$, un effort louable pour équilibrer le budget.

Les projets sur le terrain de l'ancien golf se dessinent et deux avis de motion permettant le dépôt de deux projets de règlement furent votés; le projet de règlement 828, afin de permettre un emprunt de 3 450 000\$, financé sur une période de 40 ans, pour l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'une école secondaire et le projet de règlement 829 décrétant un emprunt de 2 477 000\$ visant l'acquisition d'une partie du terrain de golf en vue de l'aménagement d'un écho quartier. Notons que la Ville et le promoteur sont toujours en négociation.

On vota également l'avis de motion permettant le dépôt du règlement 831 qui a pour objet d'encadrer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments, dans l'objectif que les bâtiments sur le territoire de la Ville soient zéro émission. Le règlement interdira l'usage du mazout et le gaz naturel comme système et chauffage ainsi que

pour la cuisson des aliments dans les nouvelles constructions et il en interdira également la réparation dans les installations antérieures au règlement qui serait appliqué dès le 31 décembre 2023. Le règlement ne s'appliquerait pas à un appareil construit pour servir essentiellement à la cuisson des aliments dans un contexte commercial ou de restauration.

Des contrats estivaux ont été votés tels que le contrat de marquage des lignes sur la chaussée qui fut accordé à la compagnie Lignes-Fit au coût de 68 000\$; le fauchage des terrains vacants et accotement de chemin fut accordé à l'entreprise Dominic Alarie pour la somme 36 894\$; et notons aussi l'aménagement du parc du domaine Laurentien par l'entreprise Karine architecte paysagiste pour 32 750\$.

L'octroi d'aide financière aux associations des résidents des lacs René, Renaud et Saint-François fut voté à hauteur de 1000\$ par association.

Bonne nouvelle pour les pêcheurs, 1500\$ seront utilisés pour l'ensemencement de truites brunes qui seront déposées dans la rivière du Nord.

Nous apprenons que le fonds pour la consommation responsable accumulera 75 000\$ cette année. Ceci permettra entre autres l'étude qui sera faite auprès de 20 familles prévostoises sur leurs habitudes de récupération, le tout s'étalant sur une période de six mois.

Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse. Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.

BENOIT ETHIER DD
 Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants: complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)

